

# GARANTIE LIMITÉE

## 2 ANS OU 3 000 HEURES

### LE 1<sup>ER</sup> DÉLAI ATTEINT S'APPLIQUANT À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT NEUF.

- Les pièces consommables d'usure normale (dents, adaptateurs, sabots, etc.) ne sont pas garanties.
- La garantie commence au moment de la vente de l'attacheement à l'utilisateur final. Un maximum de 120 jours suivant la date de vente chez le détaillant ou le distributeur s'applique. L'événement qui survient en premier fixe le début de la garantie.
- La garantie deviendra invalide pour les cas d'usage abusif, de manque d'entretien ou s'il y a eu altération ou modification par le client ou par le détaillant sans l'autorisation préalable de GRYB.
- La garantie couvre les pièces, la main-d'oeuvre ainsi que le transport des pièces (format standard) ou du technicien dans les 30 premiers jours de la vente de l'équipement chez le client final. Les frais d'heures supplémentaires, les transports urgents et les travaux effectués en dehors des heures normales sont aux frais du client. Si la garantie est appliquée par le détaillant, un nombre établi d'heures ainsi que le déplacement sont couverts, selon la tarification allouée. Le tout sur approbation préalable du département de service et sur obtention du numéro de série.
- Advenant un travail effectué sous garantie en dehors des heures normales, une surcharge est applicable.
- Advenant un déplacement couvert par la garantie qui est effectué en dehors des heures normales, une surcharge est applicable.
- La garantie couvre les pièces et la main-d'oeuvre pour la première année. Après les 30 premiers jours de la vente de l'équipement, les frais de transport sont à la charge du client.
- Le transport des pièces, des techniciens, des détaillants et des équipements n'est pas inclus après les 30 premiers jours de la vente. Le client est responsable d'apporter son équipement ou sa pièce défectueuse chez GRYB ou chez le détaillant pour éviter des frais de déplacement.
- L'équipement doit être apporté à l'usine ou chez le concessionnaire autorisé (si GRYB autorise le concessionnaire à effectuer la réparation). Le taux horaire courant sera utilisé et un nombre d'heures préétabli sera alloué pour effectuer la réparation. Aucuns frais supplémentaires ou excédentaires ne seront remboursés.
- Lors de la deuxième année, la garantie couvre seulement les pièces (pas de main-d'oeuvre ni de transport).
- Les cylindres, boyaux, boîtiers électriques, contrôleurs, adaptateurs hydrauliques, connecteurs et générateurs sont garantis pour un maximum d'un an par le manufacturier.
- Les produits de la division Machine Modifications sont garantis pour un maximum d'un an par le manufacturier. (Exemple: bras longue portée, bras pour manutention de matériel, etc.)
- Les lames de déneigement avec panneaux pivotants sont garanties pour un maximum d'un an par le manufacturier.



- La garantie GRYB ne couvre ni les pertes de production ni les pertes d'exploitation pendant la période nécessaire pour réparer ou remplacer l'équipement ou la pièce défectueuse. De plus, la garantie GRYB ne couvre pas la période durant laquelle les résultats de l'entreprise sont affectés par les effets du bris une fois que celle-ci a repris ses opérations.
- Le travail ou le remplacement effectué sous garantie ne prolonge pas la garantie originale.
- Par suite d'une réclamation, les travaux de réparation ou de modification sont garantis pour un maximum de 6 mois.
- Advenant un bris d'équipement dans la période de garantie, le client ou le distributeur (détaillant) doit déclarer le bris dans l'immédiat afin d'obtenir un numéro d'autorisation pour faire réparer l'équipement en question.
- Une fois la réparation autorisée, le client dispose d'un maximum de 30 jours pour effectuer sa réclamation auprès du département de service.
- Le client ne peut travailler sur l'attachement ni le faire réparer sans l'autorisation préalable de GRYB; faute de quoi la réclamation ne pourra être acceptée et la garantie deviendra invalide.
- Afin d'obtenir un crédit sur les pièces endommagées, le client doit retourner les pièces garanties (si elles ne présentent pas de signe d'abus d'utilisation).
- Un numéro de retour sera fourni par le département de service et devra être apposé par le client sur l'envoi. Le transport est inclus pour les pièces endommagées dans les 30 premiers jours suivant la vente.
- Le département de service pourra à l'occasion autoriser le remboursement sans avoir obtenu les pièces physiquement, mais demandera des photos ainsi que des pièces justificatives (advenant des frais trop élevés pour le transport de retour).
- Le numéro de série ainsi que la présentation de photos du bris sont obligatoires pour obtenir un numéro d'appel de service.
- Les réparations sur de l'équipement usagé sont garanties pour un maximum de 6 mois.



RÉVISION FÉV. 2024

J'affirme avoir lu et compris les conditions de la garantie pour le/les produit(s) que nous venons d'acquérir.

Nom du client

Compagnie

Date

Ville

Signature client

Signature représentant GRYB